



# Guide des référents

Cordées de la réussite

## [Préambule]

Ce guide a été coconstruit par l'**Onisep** (Office national d'information sur les enseignements et les professions), la **Dgesc** (Direction générale de l'enseignement scolaire) et la **Dgesip** (Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle).

Il a pour objectif de présenter le **dispositif des Cordées de la réussite**, son fonctionnement ainsi que le **rôle du référent ou de la référente Cordée** en EPLE (établissement public local d'enseignement).

Dans cette optique, de nombreux outils et supports vous sont proposés tout au long de ce guide; vous trouverez le détail de ces ressources et les liens pour y accéder à la fin du livret.

Bonne lecture !

## 1. Les Cordées de la réussite, qu'est-ce que c'est ?

C'est un dispositif au service de l'égalité des chances. Destiné aux élèves volontaires, de la 4<sup>e</sup> à la terminale, il concerne en priorité :

- les élèves scolarisés en REP (réseau d'éducation prioritaire);
- les élèves des zones rurales et isolées;
- les élèves de lycée professionnel et technologique.

Également ouvert à tous les autres élèves, il a pour objectif de lutter contre l'autocensure et de susciter l'ambition scolaire, grâce à un accompagnement continu, de la classe de 4<sup>e</sup> à la classe de terminale.

Au travers des actions d'accompagnement proposées, les élèves s'ouvrent à des lieux et à des environnements professionnels différents de ceux qu'ils connaissent, faisant ainsi évoluer leurs représentations des formations et des métiers.

Ces actions d'accompagnement s'articulent autour de trois axes principaux :

- accompagnement à l'orientation;
- ouverture sociale et culturelle;
- développement des compétences psychosociales et académiques.

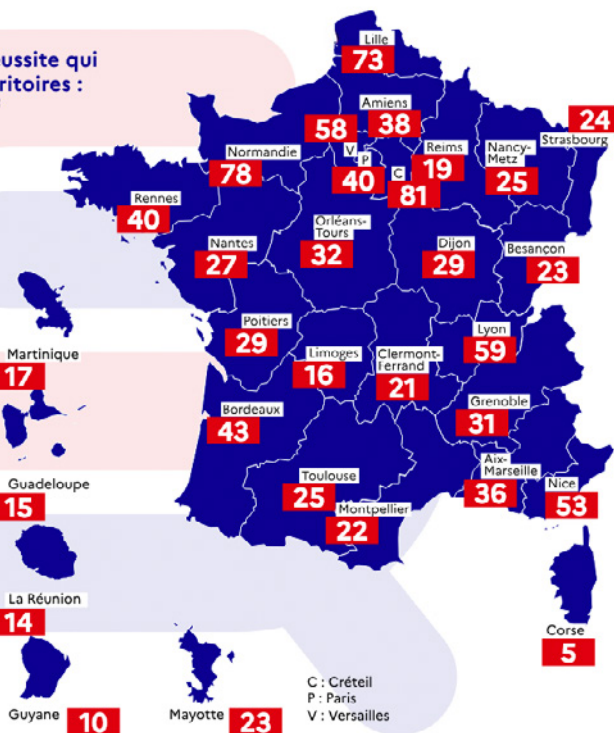
En 2023-2024, plus de 1000 Cordées de la réussite ont été référencées sur tout le territoire. Plus de 162 000 élèves, dans près de 3 700 établissements scolaires, ont participé au dispositif.

Des Cordées de la réussite qui irriguent tous les territoires : la carte du dispositif en 2023-2024

Total : **1 006**

\* Chiffres issus des remontées académiques pour l'année 2023-2024.

Vous trouverez davantage d'informations sur la composition des Cordées de la réussite sur le site : [www.cordeesdelareussite.fr](http://www.cordeesdelareussite.fr).



Source: Éduscol, 2025.

## 2. Quels sont les acteurs des Cordées de la réussite ?

Sur le plan national, le dispositif est animé et géré par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ainsi que par l'ANCT (Agence nationale pour la cohésion des territoires).

Un partenariat est établi entre une « tête de Cordée » et des établissements dits « encordés ».

La tête de Cordée est obligatoirement un établissement d'enseignement supérieur (universités, grandes écoles, écoles du service public) ou un lycée comportant une CPGE (classe préparatoire aux grandes écoles) ou une STS (section de techniciens supérieurs).

Plusieurs établissements d'enseignement supérieur peuvent s'associer au sein d'une même Cordée. L'un d'entre eux est le chef de file de la Cordée.

Au sein des têtes de Cordée, des étudiants et étudiantes volontaires s'engagent pour être tuteurs et tutrices des élèves encordés. Ce tutorat peut être individuel (accompagner personnellement un ou une élève) ou collectif (animation d'ateliers, accompagnement de visites d'entreprises ou de campus...).

Les établissements encordés sont des collèges et des lycées de la voie générale, technologique ou professionnelle. Ces établissements sont publics ou privés sous contrat. Ils peuvent relever du ministère chargé de l'Éducation nationale ou du ministère chargé de l'Agriculture.

Il est possible pour un établissement d'être encordé à plusieurs têtes de Cordée afin de présenter à ses élèves la diversité des formations dans l'enseignement supérieur.

Dans chaque EPLE encordé, un enseignant ou une enseignante est désigné référent ou référente Cordée par le chef ou la cheffe d'établissement, pour assurer l'interface et animer le dispositif dans son établissement, conjointement avec la ou les têtes de Cordée. Ce référent ou cette référente peut s'entretenir avec un correspondant référent ou une correspondante référente au sein de la tête de Cordée. La qualité du dialogue continu entre ces deux référents conditionne le bon fonctionnement et l'efficacité d'une Cordée.

Au sein de chaque rectorat, un référent ou une référente académique Cordées de la réussite prend en charge l'animation et l'organisation du dispositif sur le territoire, en lien avec les établissements d'enseignement scolaire et supérieur qui souhaitent s'engager dans cette démarche. Au sein du rectorat, cette personne est l'interlocutrice privilégiée des acteurs des Cordées de son territoire: les établissements impliqués dans le dispositif, les représentants des autres ministères intervenant dans l'enseignement (Agriculture, Culture...). Elle peut organiser des échanges entre les référents des établissements, dans une logique de « pair à pair ».

Elle est également la correspondante des ministères chargés de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur.

Une Cordée peut, par ailleurs, bénéficier des interventions d'acteurs extérieurs à l'Éducation nationale. Ces partenaires peuvent être des associations, des centres de recherche, des entreprises, des collectivités locales... Leurs contributions peuvent être diverses: interventions dans le cadre d'ateliers thématiques (développement de l'expression orale, par exemple), découverte de métiers, subventions...

## 3. Pour combien de temps les établissements s'engagent-ils dans le dispositif ?

Pour être efficace, une Cordée de la réussite doit s'inscrire dans le temps. En effet, il importe que les élèves bénéficiaires puissent participer aux actions durant plusieurs années de leur scolarité. Par ailleurs, les acteurs (référents, équipes de direction, enseignants de l'établissement encordé et de la tête de Cordée) acquièrent une expérience au fil des années et ajustent leur programme en fonction des résultats. C'est pourquoi une Cordée de la réussite s'engage *a minima* pour 3 ans.

Les établissements encordés peuvent participer à une Cordée lors de sa constitution ou en rejoindre une déjà active. (*Lire p. 4 « Comment s'organise une Cordée sur l'année ? ».*)

## 4. Comment s'organise une Cordée sur l'année ?

Une Cordée est calée sur l'année scolaire; toutefois, elle doit être préparée en amont, ce qui permet son bon déroulement.

**En avril-mai N-1**, chaque académie lance un appel à projets pour l'organisation des Cordées de la réussite de l'année à venir. Le calendrier étant propre à chaque académie, se renseigner auprès du référent ou de la référente académique.

**Entre mai et juillet**, le projet est présenté conjointement par l'établissement encordé et la tête de Cordée; ensemble, ils nomment la Cordée et indiquent, entre autres:

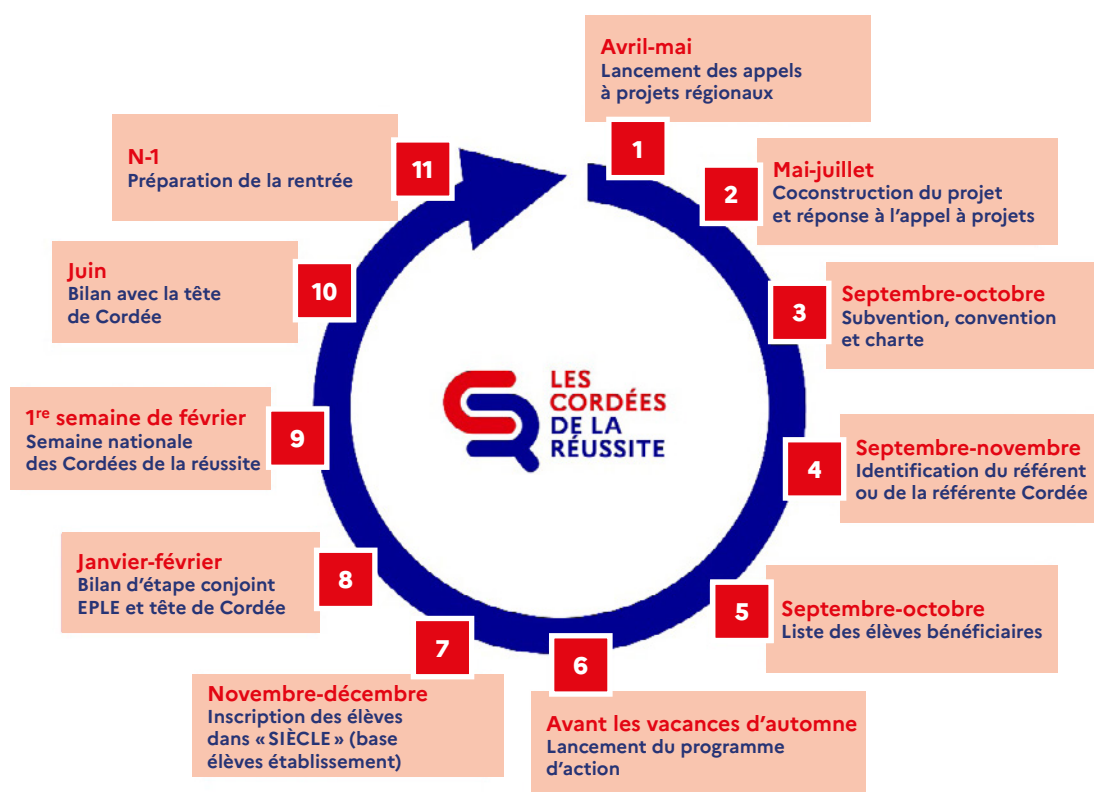
- le nombre d'élèves concernés;
- le nombre d'étudiants tuteurs;
- les actions d'accompagnement prévues;
- l'articulation avec le projet d'établissement de la structure encordée, particulièrement avec le volet concernant l'orientation, en lien avec la politique académique;
- le budget prévisionnel;
- les ressources humaines mobilisées.

Les budgets sont étudiés et travaillés entre avril et septembre par chaque rectorat, selon un calendrier qui lui est propre; les notifications des subventions se font à l'automne, ce qui donne alors lieu à la signature d'une convention avec le rectorat.

Une charte définissant les engagements respectifs du ou des établissements encordés, l'établissement tête de Cordée et le mode de fonctionnement de la Cordée (comité de pilotage, par exemple) peut être signée par ces parties prenantes.

La liste définitive des élèves participants est ensuite établie de façon que les premières actions débutent aux alentours des vacances d'automne.

Enfin, différentes réunions sont prévues au cours de l'année afin de piloter la Cordée, d'en faire le bilan et de préparer la rentrée suivante.



Source: Éduscol, 2024.

## 5. Quelles modalités pour élaborer un projet de Cordée et bénéficier de subventions ?

La tête de Cordée répond à l'appel à projets au nom de la Cordée. La réponse est rédigée en collaboration étroite avec l'établissement ou les établissements encordés, qui sont pilotés par le rectorat du territoire dans lequel est implanté l'établissement d'enseignement supérieur tête de Cordée. Selon les académies, cet appel à projets peut être publié en tant que fichier (Word ou Excel) ou sous forme dématérialisée (via le site [demarches-simplifiees.fr](http://demarches-simplifiees.fr)).

**Dans le cas d'un nouveau projet de Cordée**, la tête de Cordée et les EPLE encordés détaillent l'objectif, le programme, le budget et les participants.

**S'il s'agit du renouvellement d'une Cordée existante**, la tête de Cordée et les EPLE encordés établissent les bilans (quantitatif, qualitatif et budgétaire), élaborent le programme et le budget prévisionnel, et formulent la demande de renouvellement.

Des spécificités existent selon les académies, il convient de se rapprocher de son référent ou de sa référente académique pour obtenir toutes les informations.

Après la validation du projet présenté dans le cadre de l'appel à projets, la tête de Cordée signe une convention avec les établissements encordés et coordonne les différentes actions, de concert avec les référents Cordée en EPLE.

Si des élèves encordés sont en QPV (quartier prioritaire de la politique de la ville), la tête de Cordée sollicite l'ANCT (Agence nationale de la cohésion des territoires) par le biais de la plateforme Dauphin, pour obtenir une subvention, en respectant un calendrier précis. (Lire ci-après « *Quels financements pour une Cordée ?* ».) Les services de la Dreets (direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) sont les correspondants du rectorat concernant cette éventuelle subvention ; ils peuvent être sollicités par l'intermédiaire du référent ou de la référente académique.

La tête de Cordée réunit en comité de pilotage les différents acteurs pour construire et suivre le projet (chefs d'établissement, enseignants référents). Le comité de pilotage peut établir en cours d'année un bilan intermédiaire, afin que les partenaires puissent apporter des ajustements au programme d'action et/ou au fonctionnement de la Cordée. Un bilan élaboré conjointement par la tête de Cordée et les établissements encordés est obligatoirement établi en fin d'année.

## 6. Quels financements pour une Cordée ?

La Cordée de la réussite permet de mettre en place différentes actions et, à ce titre, différentes dotations sont envisageables. Chaque Cordée a la possibilité de solliciter des financements sur les BOP (budgets opérationnels de programme) énoncés ci-après. Ceux-ci doivent figurer dans le projet présenté dans le cadre de l'appel à projets, afin que l'académie et ses partenaires valident, en totalité ou en partie, ces demandes de financement.

- **BOP 141**: relevant du ministère chargé de de l'Éducation nationale, il concerne les collégiens et les lycéens, et permet de prendre en charge des frais de déplacement et de restauration, de billetterie (entrées de musée ou autres visites, par exemple) ainsi que des subventions aux associations intervenant dans les EPLE. À la marge, il peut financer l'achat de petit matériel.
- **BOP 147**: relevant de l'ANCT, il concerne les élèves encordés qui sont domiciliés en QPV. L'établissement peut percevoir une dotation complémentaire destinée aux mêmes usages que le BOP 141 (demande à faire auprès de l'ANCT), ainsi qu'au défraiement des étudiants tuteurs qui interviennent en QPV.
- **BOP 231**: relevant du ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, il concerne les étudiants tuteurs. Il permet leur défraiement (frais de transport et de restauration) et la prise en charge de leur formation. Un complément de rémunération du référent ou de la référente peut également être imputé sur cette subvention. Une [circulaire du ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche](#) apporte des précisions sur l'usage de ce budget.
- **BOP 143**: relevant du ministère chargé de l'Agriculture, ce budget est affecté aux Draaf (directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt), qui sont associées à l'examen des dossiers dans le cadre des appels à projets. Cette subvention éventuelle concerne les établissements agricoles de l'enseignement secondaire encordés, établissements publics ou privés sous contrat.

## 7. Quelles sont vos missions en tant que référent ou référente Cordée ?

En tant que référent ou référente Cordée, vous jouez un rôle clé dans le dispositif. Vous portez une attention particulière à l'élaboration du programme d'action, au suivi des élèves et à la continuité de l'accompagnement mis en œuvre, notamment lors des transitions d'un établissement à l'autre.

**Votre action s'inscrit dans le projet de l'établissement** et se réalise sous l'autorité du chef ou de la cheffe d'établissement, qui vous remet une lettre de mission à signer.

### → Recrutement des élèves

Sur le périmètre de votre établissement, vous allez à la rencontre des élèves identifiés comme prioritaires et de leur famille, pour leur présenter le dispositif et les actions programmées, et identifier les volontaires. Pour cela, vous sollicitez l'appui des professeurs principaux, des professeurs documentalistes ou des CPE (conseillers principaux d'éducation).

Vous pouvez également solliciter vos collègues enseignants pour identifier les élèves qui n'oseraient pas s'engager, par peur ou par manque de confiance en eux, et leur proposer d'intégrer le dispositif.

Une fois la liste du groupe de la Cordée constituée, vous la remettez au chef ou à la cheffe d'établissement afin qu'il ou elle puisse saisir le nom des élèves dans « SIECLE », la base élèves de l'établissement. Cette inscription dans la base de données

est très importante pour identifier les élèves impliqués et connaître leur nombre aux échelles académique et nationale. Elle est particulièrement déterminante pour les élèves de 1<sup>re</sup> et de terminale, car leur engagement dans une Cordée sera automatiquement intégré au dossier qui sera transmis lors de leur inscription sur Parcoursup. (*Lire ci-après « Promotion et visibilité du dispositif ».*)

### → Coconstruction des actions d'accompagnement avec la tête de Cordée et ses étudiants tuteurs

Vous concevez le programme d'accompagnement global des élèves de la Cordée : actions collectives et/ou individuelles, selon les trois axes possibles des Cordées, en fonction des besoins de chaque élève :

- **accompagnement à l'orientation** (tutorat, visites d'établissements de l'enseignement supérieur, rencontres avec des professionnels, etc.);
- **ouverture sociale et culturelle** (tutorat, visites de musées, conférences, etc.);
- **développement des compétences psychosociales et académiques** (ateliers de langue, de sciences..., travail sur la confiance en soi, sur la prise de parole en public, etc.).

L'enjeu est d'ajuster les actions en fonction du projet de l'établissement, des profils des élèves (notamment leur âge et leurs besoins) et des ressources territoriales à disposition. L'objectif est d'accompagner chaque élève pour ouvrir son horizon et nourrir ses projets d'orientation scolaire et professionnelle.

### → Promotion et visibilité du dispositif

En lien avec votre chef ou cheffe d'établissement, vous assurez la communication sur le dispositif auprès de la communauté éducative de votre établissement, notamment lors de la réunion de rentrée, des réunions de parents d'élèves ou en fin d'année, au moment du premier bilan (nombre d'élèves par niveaux, actions réalisées...). Le projet est également présenté en conseil d'administration et en conseil pédagogique.



Vous contribuez à valoriser le dispositif des Cordées de la réussite dans votre établissement tout spécialement lors de la Semaine nationale des Cordées de la réussite, qui se déroule chaque année la 1<sup>re</sup> semaine du mois de février, en lien étroit avec la tête de Cordée et dans le cadre défini par le rectorat.

Lors des journées portes ouvertes de votre établissement, vous pouvez prévoir un stand «Cordées de la réussite», qui permettra d'initier les familles à ce dispositif et de valoriser les travaux réalisés dans le cadre de la Cordée, au travers d'une exposition, par exemple.

La clôture de l'année scolaire peut également constituer une opportunité pour valoriser les élèves et les autres acteurs de la Cordée, notamment les étudiants tuteurs, avec un événement au sein de votre établissement ou sur le campus de la tête de Cordée.

Enfin, l'établissement peut prévoir une rubrique sur son site Internet pour communiquer sur ce dispositif.

Il est possible de mentionner la participation d'un ou d'une élève à une Cordée sur son bulletin scolaire, dans l'appréciation générale, par exemple.

De plus en plus de formations sous statut étudiant prennent en compte la participation à une Cordée de la réussite dans leur analyse des candidatures sur Parcoursup. Il s'agit donc d'un véritable atout pour les élèves souhaitant faire des études supérieures.

Les études menées montrent que le taux de propositions d'admission parmi les lycéens ayant participé à une Cordée de la réussite et ayant souhaité que cette caractéristique figure dans leur dossier, est sensiblement supérieur à celui du reste de la population lycéenne de terminale.

(Source: [Parcoursup: bilan de la procédure d'admission 2024, page 21, ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche](#)).

### → Liaison avec les familles

Vous assurez l'interface avec les familles des élèves encordés, afin de les informer sur le parcours de leur enfant, son engagement et les modalités pratiques des activités qui lui sont proposées.

À cet effet, en début d'année scolaire, vous pouvez rédiger un courrier aux familles pour obtenir leur accord quant à la participation de leur enfant au dispositif des Cordées de la réussite.

Différents documents sont à disposition pour communiquer auprès des familles, notamment un prospectus numérique qui détaille les raisons de participer au dispositif. Il existe également un document, «Engagement de l'élève», qui permet de formaliser l'adhésion de l'élève au dispositif.

### → Participation aux comités de pilotage

Selon les modalités de fonctionnement de votre académie, en tant que référent ou référente Cordée, vous participez, aux côtés de votre chef ou cheffe d'établissement ou par délégation de sa part, aux comités de coconstruction du programme, de pilotage et de suivi de la Cordée. Ceux-ci sont organisés par la tête de Cordée.

### → Rédaction de rapports de suivi

Vous rédigez des rapports de suivi des activités réalisées par les élèves encordés. Ils ont pour objectif d'évaluer la pertinence de l'action et ses modalités, ils viendront alimenter le bilan final de la Cordée, réalisé en fin d'année scolaire. Dans l'idéal, ces rapports sont établis après chaque action ou, si elles sont nombreuses, sur une période donnée (trimestre ou semestre). Il importe de garder des traces (date, liste des élèves ayant effectivement participé, type d'action...), notamment pour disposer de données pour d'éventuelles évaluations. La tête de Cordée, en particulier son référent ou sa référente, mais aussi les étudiants tuteurs doivent être mobilisés, particulièrement pour les actions conçues dans leurs locaux.

### → Bilan final

En partenariat avec la tête de Cordée, vous faites le bilan de l'année écoulée dans l'objectif de procéder à des améliorations éventuelles du dispositif.

#### MODALITÉS PRATIQUES

- Votre engagement en tant que référent ou référente Cordée donne lieu au versement d'une IMP (indemnité pour mission particulière) ou d'une part de l'IMP en fonction de la taille de la Cordée et de l'ampleur des projets.
- Votre rôle de référent ou référente Cordée est cadré et contractualisé pour l'année scolaire par une lettre de mission que vous signez conjointement avec votre chef ou cheffe d'établissement.
- Il vous sera également demandé un rapport d'activité en fin d'année scolaire, afin de justifier du service fait. Les rapports de suivi des activités des élèves pourront vous aider à le rédiger.



## DES OUTILS POUR VOUS AIDER

Sur le volet administratif, vous pouvez trouver en ligne des modèles de convention, de charte et d'engagement concernant les Cordées de la réussite :

- [la trame de convention entre le collège ou le lycée et la tête de Cordée](#) ;
- [le modèle de lettre de mission pour l'enseignant référent ou l'enseignante référente Cordée](#) ;
- [la Charte des Cordées de la réussite](#) ;
- [le Guide pour l'inscription des élèves encordés dans SIÈCLE](#).

Pour la partie communication, vous disposez de documents vous permettant de présenter et de valoriser les Cordées de la réussite :

- [le logo des Cordées de la réussite](#) ;
- [le fascicule de présentation des Cordées de la réussite pour les parents et les élèves](#) ;
- [Le modèle de fiche d'engagement de l'élève dans les Cordées de la réussite](#) ;
- [le guide Comment mobiliser l'équipe éducative autour des Cordées de la réussite ?](#) ;
- [des propositions d'actions par thématiques](#).

Afin que vous puissiez réaliser vos bilans intermédiaires et finals, des supports sont proposés : un groupe de travail a construit un outil d'autoévaluation de la Cordée pour faciliter la rédaction des bilans attendus et offrir un soutien au dialogue entre établissements encordés et tête de Cordée. Il existe également une fiche Qualéduc, plus complexe dans son utilisation, pour préparer le bilan annuel.

D'autres supports ont pu être élaborés par votre référent ou référente académique ou par des référents d'établissements encordés de votre territoire. N'hésitez pas à les solliciter en cas de besoin.



La plateforme **AVENIRIS** constitue le nouveau socle de la mise en œuvre de la démarche d'éducation à l'orientation dans les établissements scolaires, auprès des collégiens et des lycéens, de la 5<sup>e</sup> à la terminale. Elle vise à limiter les effets de l'autocensure et à lutter contre les déterminismes sociaux et de genre, au fil de la réflexion de l'élève sur son projet d'études :

- en aidant chaque élève à développer ses compétences à s'orienter ;
- en lui présentant des informations complètes et adaptées à ses besoins ;
- en mettant à sa disposition un portfolio personnel.

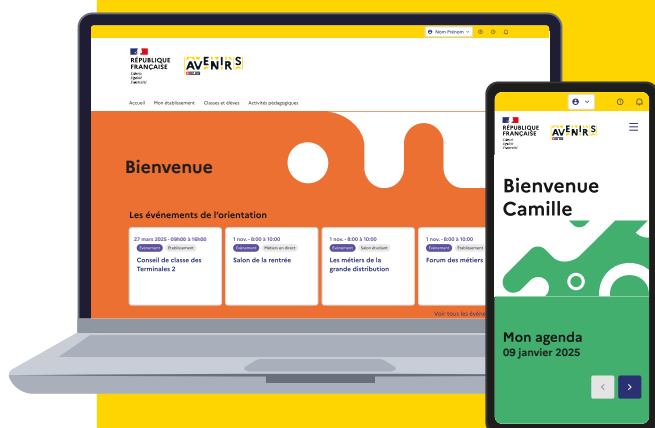
Dans [cette plateforme](#), deux progressions pédagogiques dédiées aux Cordées de la réussite (l'une pour le collège, l'autre pour le lycée) sont disponibles pour le référent ou la référente Cordée ; ces progressions sont assignables aux élèves encordés, qui les retrouvent ainsi dans l'Agenda de l'orientation.

Utilisables en l'état, elles peuvent également être modifiées par le référent ou la référente Cordée, qui peut les enrichir par des activités pédagogiques axées sur trois thématiques :

- **thématique 1** : [Accompagner l'élève dans la construction de son parcours d'orientation](#) ;
- **thématique 2** : [Amener l'élève à s'ouvrir au monde et à la culture](#) ;
- **thématique 3** : [Guider l'élève à approfondir et à acquérir ses compétences psychosociales et académiques](#).

Prochainement, deux modules dédiés aux Cordées de la réussite, l'un pour les équipes éducatives et l'autre pour les élèves, seront mis à disposition sur la plateforme Avenir(s).

## La plateforme AVENIR|S|, socle de l'accompagnement à l'orientation



Conçue et développée par l'Onisep, **AVENIR|S|** est une plateforme innovante dédiée à l'orientation, qui s'adresse aux élèves de la 5<sup>e</sup> à la terminale, ainsi qu'aux adultes qui les accompagnent dans leur réflexion.

Ce dispositif complet, qui allie outils numériques et accompagnement humain, est gratuit et accessible à toutes et à tous pour :

- accompagner à la connaissance de soi ;
- découvrir les métiers et le monde professionnel ;
- découvrir la variété des parcours et des formations possibles.

## DES RESSOURCES DANS MON ACADÉMIE

Vous pouvez retrouver le nom et les coordonnées de votre [référent ou référente académique en ligne](#).

La liste des Cordées et des établissements concernés est consultable sur le site Internet de votre académie.

## ET AUSSI...

Différents sites Internet vous seront utiles tout au long du projet :

- celui de [l'ANCT](#) (Agence nationale de la cohésion des territoires) propose de nombreuses ressources en ligne ;
- le site [Démarches simplifiées](#) permet de saisir l'appel à projets en version dématérialisée ;
- la plateforme [Dauphin](#) permet de faire les demandes de subvention à l'ANCT ;
- le site [Éduscol](#) centralise de nombreuses ressources concernant les Cordées de la réussite ;
- le site du ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche propose un [Guide méthodologique à destination des têtes de Cordée](#), riche en ressources ;
- ce même ministère offre aussi sur son site un [espace dédié aux Cordées de la réussite](#) ;
- la Dgesip (Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle) a réalisé en 2024 une [Enquête auprès des établissements têtes de Cordée](#) ;
- enfin, la Dgesco et la Dgesip ont élaboré conjointement un [Mémo pour le référent Cordée en EPLE](#).



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

AVENIR S  
ONISEP

